

**HERESIE** hébreu: **MaHaLoQèth** du verbe **'HaLaQ** (diviser, séparer) ;  
grec : **αἵρεσις** (aîrésis), **σχίσμα** (skisma) = schisme  
latin : **haeresis, scissura** (schisme)

Ce vocable, si important, ne figure que 5 fois dans le Nouveau Testament: Act. 5/17, 15/5, 24/5,14; I Cor 11/18-19 ; et dans Ti.3/9-11 sous la forme de "hérétique".

Le vocable grec "**αἵρεσις**", qui est en latin "**haeresis**", puis en français "hérésie", apparaît en effet au v. 17 du ch. 5 des Actes. Il désigne ici la "secte" des Sadducéens, qui délibéraient avec le grand prêtre pour arrêter les Apôtres. Ce qu'ils firent; mais un Ange vint les délivrer de leur prison la nuit suivante. De fait, pendant les siècles qui précédèrent la venue du Christ, le peuple Juif se divisa en plusieurs "écoles" sur divers points de conduite et de doctrine. <sup>1</sup> Les Sadducéens, ici, ne renaient comme canoniques dans l'Ecriture que les livres de Moïse: ils avaient fait leur "choix" - Le verbe grec "**αἵρω**" : « prendre, saisir, choisir, enlever » - donne bien les sens nuancés que l'on doit donner à ce mot "hérésie." Les Sadducéens niaient la résurrection, du fait qu'il n'en est pas question dans le Pentateuque, - confondus par le Christ, en Luc 20/27-40 (et parall.). Ils étaient "hérétiques" du fait qu'ils faisaient un choix parmi les livres inspirés par Dieu: gardant ceux de Moïse mais rejetant les Prophètes.

oooo

Au ch.15/5 des Actes nous retrouvons ce mot "hérésie" (**αἵρεσις**), qui désigne ici la "secte" des Pharisiens, très attachée à la Loi et aux observances, selon la "tradition des Anciens". C'est avec eux que le Christ eut ses discussions les plus vives et les plus tranchantes.(Mt. ch.23) L'hérésie apparaît, à la naissance de l'Eglise, sur la difficulté capitale : "Faut-il, oui ou non, soumettre les croyants venus de la gentilité à la circoncision et aux pratiques de la Loi ?" L'affaire se déchaîne à Antioche: la discussion est vive, on n'arrive pas à s'entendre, si bien que l'on décide d'aller à Jérusalem consulter les Apôtres, les "colonnes". S'ouvre alors le premier "concile" de l'Eglise: lire le chapitre 15 des Actes des Apôtres.

Luc nous rapporte les arguments de Paul. Il ne nous dit presque rien des arguments des Juifs, devenus chrétiens, qui pensaient qu'il serait bon d'imposer la loi, et surtout la circoncision, aux païens convertis à Jésus-Christ. La discussion n'en finissait pas: alors Pierre prit la parole et prescrivit d'autorité : que l'on n'impose pas la circoncision aux "Grecs", aux "barbares," qui professent la foi chrétienne. Voilà le problème et, on peut le dire, la première déchirure de l'Eglise. La décision de Pierre, très courte - quatre versets (Act. 15/7-11) - provoque une stupeur: "*Toute l'assemblée se tut*" ; Puis <sup>2</sup> Paul et Barnabé essayèrent de persuader les adversaires en racontant ce qui s'était passé chez les païens, qui, par la foi en Jésus, avaient reçu le Saint-Esprit. Pierre lui-même avait cette répulsion envers les "non-juifs", et Dieu dut

---

<sup>1</sup> - Voir le livre du Père Lagrange : "Le Judaïsme au temps de Jésus-Christ".

<sup>2</sup> - Un texte grec porte cette variante: "Les anciens furent de l'avis de Pierre".

intervenir miraculeusement pour lui faire comprendre que le Salut, gagné par Jésus-Christ, n'était pas réservé au seul "peuple élu". (Voir Act. 10)

Jacques - le « conservateur » - prit à son tour la parole pour que l'Eglise garde tout de même quelques pratiques de la Loi de Moïse, notamment s'abstenir des viandes impures, et de la "fornication" "πορνεία", ou impudicité, sans doute selon le Lévitique ch.18. De fait, ceux qui "gardèrent le silence" ne furent pas persuadés; ils continuèrent leur "apostolat" - si l'on peut dire - dans les Eglises naissantes fondées par Paul pour y prêcher la circoncision et la pratique de la Loi de Moïse. L'Eglise apostolique ne s'est jamais relevée de cette première "hérésie", malgré les exhortations de Paul, qui, parfois, a des termes très durs contre les "Judaisants"... Il va jusqu'à les traiter de "chiens..." (Phil. 3/2) "*Prenez garde aux chiens, aux mauvais ouvriers, ceux de la circoncision*". Etaient-ils si dangereux ? Et pourquoi ?

Nous n'avons pas les arguments qu'ils pouvaient avancer... Ils s'appuyaient sur la Loi et même sur la parole du Christ: "*Pas un iota de la loi ne sera retranché. Je ne suis pas venu abolir mais parfaire. Il faut que tout soit accompli.*" (Mt. 7/17-20) . Ne fallait-il pas que les "barbares" qui adhéraient à l'Evangile, en lui donnant un assentiment de foi, reçoivent aussi une discipline <sup>3</sup> pratique par la loi de Moïse afin qu'ils sachent, par elle, "discerner le péché", comme Paul lui-même l'explique très bien dans le ch.3 v. 1-20 de son épître aux Romains ?

Nous devons supposer que les "Judaisants" étaient moins naïfs - si j'ose dire - que Paul et Barnabé: ils voyaient qu'une éducation, qu'une pédagogie - celle de la Loi justement - était encore nécessaire pour que les néophytes baptisés à la hâte deviennent des hommes sûrs dans l'entière Vérité révélée! <sup>4</sup> Il faut dire que Luc était grec et tout naturellement partisan de Paul et de Barnabé..

La décision de Pierre, juste - ce n'est pas la loi, ni la circoncision, qui justifient la créature humaine aux yeux du Père - mais trop abrupte, surtout sans aucune explication, a provoqué, il faut le regretter, une grave déchirure dans l'Eglise apostolique, disons : la première "hérésie", de ces chrétiens d'origine juive, attachés à la loi de Moïse (Judaisants). Par la suite, les conciles, qui ont très bien défini la foi, n'ont pas "expliqué" son sens pratique: c'est pourquoi ils n'ont jamais pu ramener les hérétiques dans le bercail du Christ: ce que démontre l'histoire douloureuse de l'Eglise.

oooooooo

Le mot "αἰρεσις" figure deux fois dans le ch. 24 des Actes. Paul passe en jugement à Césarée, devant Félix, gouverneur de Judée. Il vient d'échapper à un complot tramé contre lui par les Juifs. Ceux-ci mobilisent un avocat, "Tertullus", qui

---

<sup>3</sup> - De fait les chrétiens les plus fervents, au cours des âges, moines, ascètes, religieux... se font imposé des disciplines bien plus rudes que la bonne loi de Moïse !...

<sup>4</sup> - Voir sur ce point le livre de Mademoiselle Marie Pierre Morel: "Ce qui a manqué"

formule contre Paul une accusation typique, celle de celui qui parle sans rien savoir: "*Nous avons trouvé cet homme, une peste, qui sème le trouble chez les Juifs du monde entier, instigateur de l'hérésie des Nazaréens...*" L'Apôtre est accusé d'hérétique - comme le Fils de Dieu fut accusé de blasphémateur -. Paul répond pertinemment pour réfuter ce grief: "...ils ne peuvent te prouver ce dont ils m'accusent, car je t'assure bien que je sers le Dieu de mes pères selon la voie qu'ils appellent une hérésie (secte); oui, c'est bien ainsi que je rends un culte au Dieu paternel croyant tout ce qui est écrit dans la loi et dans tous les prophètes, ayant en Dieu cette espérance, comme ils l'ont eux aussi, qu'il y aura une résurrection des justes et des pécheurs... "

Nous trouvons deux fois ici le mot "hérésie", que les auteurs traduisent par "secte" ou "parti". Paul répond clairement que la "voie" – « *Je suis la voie, la vérité, la vie* » - qu'il a suivie ne supprime rien de ce qui était auparavant écrit, soit dans la Loi, soit dans les prophètes. Il accepte la révélation tout entière, qui s'achève en Jésus-Christ, avec l'espérance de la résurrection qu'il a vue en lui.

oooooo

Voici enfin la citation de l'Épître aux Corinthiens 11/18-19. "*On m'a dit qu'il y a des schismes chez vous, et je suis porté à le croire... Faudrait-il qu'il y ait des hérésies chez vous afin que ceux qui sont éprouvés soient manifestés parmi vous...?* "

Nous trouvons très curieusement - prophétiquement - les deux vocables "schisme" et "hérésie" dans ce passage de l'épître aux Corinthiens où Paul, pour "rassembler" cette église sur l'essentiel, leur rappelle "ce qu'il leur a déjà enseigné" : "La nuit où il fut livré Jésus prit du pain... " Et il affirme que cette dernière Cène - où il n'était pas - lui fut révélée directement par le Seigneur.

"**σχισμα**": vient du verbe "σχίζω" = fendre, séparer en fendant, de la racine σχιδ (fendre). "**Scissura**" en latin, de "scindo" (scinder, scission, en français, même sens). Ce mot a pris dans la théologie un sens différent du mot hérésie. Il faut bien distinguer les deux sens de ces mots:

L'hérésie est le rejet d'une vérité de foi, de sorte que celui qui se rend coupable d'une telle négation, d'un tel refus de la Révélation divine, se met dans l'impossibilité d'obtenir le plein Salut. C'est pourquoi tous les conciles qui ont défini- ou rappelé - par leurs décrets les vérités de la foi, ont mis en garde les négateurs éventuels par "l'anathème" \* : Celui qui ne professe pas telle vérité de foi, "anathema sit", que l'on traduit habituellement "qu'il soit anathème". Mais cette traduction ne rend pas fidèlement le sens du subjonctif latin "sit" qui a le sens d'un éventuel. Il vaudrait mieux dire, au lieu de "qu'il soit anathème", "il serait anathème". Nous sommes en présence d'un conditionnel.

Cette institution canonique est très ancienne. Exemple: le concile de Carthage, le 1er mai 418, définit que la mort est la conséquence du péché; elle n'est pas

"naturelle", par l'anathème suivant: " Il a plu à tous les évêques réunis en concile à Carthage de déclarer : "Quicumque dixerit... anathema sit." "Dixerit" et non "dicit." *"Si quelqu'un disait (venait à dire) que la mort est naturelle, et non pas la conséquence du péché... il serait anathème".* (Voir dans le vocable "mort" le texte latin complet du concile de Carthage et sa traduction). Depuis les temps apostoliques, cette manière d'enseigner par des décrets positifs qui exposent la vérité, et des canons qui dénoncent l'erreur, a été gardée dans tous les conciles oecuméniques, jusqu'au concile Vatican II, qui se voulut uniquement "pastoral" et non pas "dogmatique".

Le "schisme" n'est pas, en principe, la négation d'une vérité de foi, mais seulement une désobéissance à la juridiction de l'Eglise, l'autorité d'un évêque ou surtout du Pape. De fait à partir de l'année 1054, l'Eglise a survécu avec la blessure du "schisme d'Orient".<sup>5</sup> Situation déplorable qui a profondément altéré la marche de la Rédemption, et il est tout à fait improbable qu'elle puisse changer avant le Retour Glorieux du Christ. L'Eglise d'Orient, centrée sur Constantinople (Byzance), comportait 4 patriarchats: Constantinople, Jérusalem, Antioche et Alexandrie. L'Eglise occidentale est gouvernée par le Pape, Evêque de Rome. Aujourd'hui l'Eglise d'Orient est presque anéantie par l'Islam, et l'on peut constater que les anciens patriarchats ne sont plus que des fantômes. La contestation de l'autorité et de la mission du Successeur de Pierre a fait que l'Eglise d'Orient a été pillée et dépouillée de presque toutes ses richesses et de toute son autorité. Consulter les livres de l'Histoire de l'Eglise. Le "grand schisme" d'Occident, de 1378 à 1417, divisa la chrétienté : Avignon devint le siège du pape Clément VII, alors que Rome demeurait celui de Urbain VI; ils eurent chacun leurs successeurs. Il y eut jusqu'à 3 papes, à partir de 1409 ! Situation lamentable, qui fut le terreau de la Réforme protestante.

oooooooooooo

Le vocable hébreu "**MaHaLoQèth**" vient du verbe **HaLaQ** = diviser, séparer. Par exemple lorsque Josué divise la terre promise pour les douze tribus d'Israël, lorsque Moïse établit les différentes classes sacerdotales et lévites qui auront leurs fonctions propres dans le temple. Références diverses : Jos.14/5 ; 2 Ch.23/18 ; Jos.11/23, 12/7, 1Ch.23/6, 24/1 ; Néh.11/36 .

oooooooooooooooooooo

---

<sup>5</sup> - Cette situation était en quelque sorte prophétisée par le "schisme", la déchirure, de la terre promise entre le Royaume de Juda, et celui de Samarie, advenue avec le fils de Salomon, Roboam, blâmé sévèrement par l'Ecriture.

Les "hérésies" de l'Ancien Testament, diverses sectes qui existaient au temps du Christ ont complètement disparu.<sup>6</sup> Leur étude n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt historique ou psychologique, du moment que la plénitude de la Vérité est advenue avec le témoignage du Verbe lui-même. Mais inversement les hérésies "chrétiennes" ont subsisté tout au long de l'histoire, et ce sont elles, qui, encore aujourd'hui, paralysent l'avènement de la pleine Rédemption de la chair. Il convient de revenir sur la première, mentionnée ci-dessus (voyez Actes Ch.15), car nous y discernons les difficultés - surtout psychologiques - qui vont se retrouver à la racine de toutes les hérésies...

### Les Judaïsants...

sous le couvert de la loi de Moïse, veulent maintenir la génération "pécheresse et adultère", qui découle du péché originel, et engendre la mort et la corruption. Ce retour camouflé à la chair soulève la colère de saint Paul, qui déclare : "*La circoncision n'est rien !... Si vous vous faites circoncire vous êtes déçus de la grâce !*" Au concile de Jérusalem, il plaide contre ce rite périmé. Cependant, il est circoncis lui-même, et il circoncira Timothée ! Si nous lisons maintenant le ch.4 de son épître aux Romains, nous trouvons cette affirmation: "*Abraham reçut le signe de la circoncision comme le sceau de la justice de sa foi*" (v.11) ... Nous voici donc en présence de deux propositions irréductibles, qui, effectivement, ne furent jamais résolues par la théologie traditionnelle...

Comment résoudre ce dilemme ? Examinons quelle fut la foi d'Abraham: il crut que Dieu était capable de lui donner un fils alors que son sein était mort et celui de son épouse également, stérile de surcroît toute sa vie. (Gen.17/10s) Cette foi lui fut comptée comme justice : il reçut alors le signe de la circoncision. Moïse plus tard repris ce rite et l'inclut, sur l'ordre de Dieu, dans la Loi : il serait pour les Juifs une bénédiction sur leur race, en mémorial d'Abraham. Si donc les Juifs, ou les chrétiens d'ailleurs, reçoivent la circoncision dans la foi d'Abraham, pas de problème. S'ils la reçoivent dans l'intention de perpétuer la faute originelle, le premier concile de l'Eglise dit "non" ! Cette circoncision là ne sert de rien, pis, elle entretient le péché.

En raison de l'absence de cette explication, les Judaïsants ont continué hardiment la prolifération charnelle, et enseigné aux disciples de Paul à continuer leur « vie de famille » à condition qu'ils soient circoncis, croyant sincèrement, sans doute, que le rite ancestral était compatible avec la foi chrétienne. Paul vigoureusement, s'éleva contre cette confusion désastreuse ; mais il ne put se faire entendre ! Il le reconnaît dans l'épître à Timothée : « *tous m'ont abandonné* »... Et il prophétise que le Christ est bien capable de « *garder mon dépôt jusqu'à ce jour-là* » , le jour de son retour glorieux, bien entendu. Il faut donc envisager que c'est dans le

---

<sup>6</sup> - Aujourd'hui les Juifs revenus sur leur terre constituent une « nation démocratique » où les divers partis s'affrontent jalousement. Et, au point de vue religieux, ils sont dans la dislocation la plus totale, on ne peut donc plus parler d'hérésie, mais simplement de confusion absolue.

Royaume du Père inauguré par la Parousie, que vraiment la foi exacte commandera la génération humaine, et par suite l'avènement des fils de Dieu, dont Jésus fut le premier-né, Fruit béni de cette foi primordiale et exacte de ses géniteurs.

Il est aisé de constater, que, tout au long de l'histoire, presque toutes les hérésies furent un retour à la génération charnelle. On le constate parfaitement chez les protestants, qu'ils soient luthériens ou calvinistes, ou évangélistes de toutes couleurs. Et dans l'Eglise catholique des derniers temps, où nous sommes parvenus, l'enseignement officiel ne laisse plus aux chrétiens mariés, la liberté de rester chastes : le coït = le viol, illustré du beau nom d' « acte génital » leur est en quelque sorte imposé par le nouveau Droit Canon, issu de Vatican II. L'insistance de la doctrine pontificale en faveur de la famille – charnelle - est en réalité un retour inconditionné à la faute originelle, dont le premier fruit taré fut Caïn, "le possédé".

Cette considération, hélas exacte, nous persuade que le Retour du Christ est proche : non plus seulement comme Sauveur mais d'abord comme Juge.

oooooooooooooooooooo